

# CDL - compte-rendu de l'atelier Loire du 22 mai 2018

## Ordre du jour (voir diaporama commenté à l'atelier)

- Point sur la consultation publique organisée par VNF sur le lit de la Loire (voir avis ci-joint de la Bellevusienne soutenu par le CDL)
- Informations sur l'état des réflexions concernant la création d'un parc lucéen Loire et débats sur les propositions complémentaires (voir diaporama présenté à l'atelier) du CAUE (concernant : le développement touristique, l'aménagement des étangs du Plessis, le contournement routier de Bellevue, ...)
- Réflexions à engager dans le cadre de la future enquête publique du PLUM sur la réglementation des zones agricoles et naturelles du parc Loire

## L'aménagement des étangs du Plessis

Dans l'ensemble il y a consensus parmi les membres de l'atelier pour donner la priorité à une fréquentation nature maîtrisée à vocation familiale conservant la qualité des espaces naturels des étangs. Il s'agit aussi de préserver les atouts environnementaux des étangs du Plessis et la biodiversité existante.

Sainte Luce est déjà marquée par une urbanisation importante au nord de la ligne SNCF. Pour l'atelier le projet de parc Loire (392 ha entre la ligne SNCF et la Loire) privilégie une vocation à dimension familiale de découverte de la nature, des atouts environnementaux et de la biodiversité, du patrimoine et des activités économiques ou associatives.

L'atelier demande notamment des précisions sur la nature des aménagements et équipements prévus au PLUM pour les espaces réservés de 4 ha auprès des étangs du Plessis pour y développer une base de loisirs. Une réflexion serait à engager sur les conséquences d'un tel développement sur la biodiversité, par exemple pour la population ornithologique présente sur les étangs Plessis ou encore la pêche qui est actuellement pratiquée.

Pour l'atelier le développement d'une fréquentation familiale aux étangs du Plessis ne doit se faire à l'encontre de l'entretien des bords de Loire et des zones humides.

En priorité l'atelier suggère d'aménager l'accès à la Loire situé au bas du camping Belle Rivière plutôt qu'aux étangs du Plessis.

## Le contournement de Bellevue par une voirie au nord du village

Cette proposition ne recueille pas un consensus de l'atelier Loire. Elle suscite de nombreuses interrogations notamment sur la faisabilité du projet (coûts, impact sur la circulation des eaux et le risque d'inondation, impact sur les activités agricoles, ...)

Pour la Bellevusienne ce projet ajoutera de nouvelles nuisances sonores et visuelles. Il serait plus simple et moins coûteux d'effectuer des aménagements le long de la promenade de Bellevue pour sécuriser les déplacements et favoriser la cohabitation des différents usagers plutôt que de décaler le problème au nord du village.

L'atelier rappelle également sa proposition de constituer le long de la promenade de Bellevue un ponton piétonnier du type de celui qui existe le long de l'aire. Ceci permettrait notamment de dédier la voie actuellement réservée aux piétons aux déplacements vélos.

Dans les aménagements à venir l'atelier souligne la nécessité de ne pas oublier l'étang de la Gironnière à valoriser en conservant ses atouts environnementaux et sa biodiversité.

## L'île Clémentine

Il y a consensus pour que l'île devienne un espace naturel préservé privilégiant la biodiversité. Le développement de l'insularité, à l'extrême pourrait supposer la suppression de la passerelle actuelle pour ne privilégier l'accès à l'île par le gué existant à marée basse.

## Le Manoir de Bellevue Plan de marche à venir

Il y a consensus pour que le pilotage des projets concernant le manoir reste aux mains de la collectivité. Il y a également consensus (voir propositions de la réunion précédente de l'atelier) pour privilégier un usage multifonctionnel de ce manoir (location de salle, lieu pédagogique pour les bords de Loire, Espace de Co-Working...).

## **Plan de marche à venir (voir diaporama présenté l'atelier)**

L'atelier approuve la proposition de conduire le projet Loire avec une démarche participative. En particulier la proposition d'approfondir 5 thématiques fait consensus avec la nécessité de garder entre elles une grande cohérence compte tenu de la transversalité des sujets à traiter.

### **Prochaine étape pour l'atelier**

La prochaine rencontre de l'atelier est fixée au mardi 4 septembre 2018 de 18h à 20h. D'ici là il est demandé à chaque membre de l'atelier d'approfondir ses avis au regard de ceux de l'atelier du 22 mai et des compléments à y apporter.

Pour le bon déroulement de la rencontre du 4 septembre il serait souhaitable que chaque participant adresse au CDL d'ici le 31 août ses avis.

Il est par ailleurs décidé de constituer un groupe de travail pour étudier la future réglementation des zones agricoles et naturelles du futur PLUM au regard de la réglementation existante. Vincent Rochery, Joseph Douillard, Pierre Bourdoiseau et François Colson ont accepté de participer à ce groupe de travail.

L'association Au bord du Fleuve a également été sollicité pour mener une réflexion d'ici septembre-octobre sur le volet patrimonial du PLUM pour Sainte Luce (ce qui a été identifié, ce qui devrait l'être...).

L'objectif de ces travaux concernant les zones naturelles et agricoles, le volet patrimonial du PLUM est d'apporter des remarques pertinentes lors de l'enquête publique du futur PLUM prévue au deuxième semestre 2018.